

# LE PRINCIPE DU COMPAGNON

1<sup>re</sup> année



## Ressources



- Affiche *Martin ne sort pas seul*
- Livre d'histoire *Martin et Basmah ne sortent pas seuls*

Disponible en plusieurs formats :

- Vidéo : [MartinNeSortPasSeul.ca/video](http://MartinNeSortPasSeul.ca/video)
- PDF téléchargeable : [MartinNeSortPasSeul.ca/livre](http://MartinNeSortPasSeul.ca/livre)
- Livre papier : [ProtegeonsNosEnfants.ca/livres-dhistoire](http://ProtegeonsNosEnfants.ca/livres-dhistoire)
- Activités sur le site [MartinNeSortPasSeul.ca](http://MartinNeSortPasSeul.ca) :
  - *Jeu d'association* **OU** *Jeu de mémoire*
  - *Mise en situation sur le principe du compagnon*
- Lettre aux parents
- Mes compagnons - Activité à faire à la maison
- *Le principe du compagnon et moi* - Activité à faire à la maison

Temps suggéré : 45 minutes

## Objectifs

Les élèves comprendront qu'ils ont besoin d'être surveillés lorsqu'ils se déplacent et qu'ils vont sur Internet, par mesure de protection.

Les élèves sauront comment appliquer le « principe du compagnon » par mesure de protection.

Les élèves seront capables de trouver dans leur entourage des personnes (de bons compagnons) pour les surveiller.

## Contexte

Dans une logique d'autoprotection, il est important d'apprendre aux enfants que la présence d'un bon compagnon à leurs côtés lorsqu'ils se déplacent ou qu'ils vont sur Internet aura pour effet de mieux les protéger et de les rendre moins vulnérables à la violence. Pour les enfants de cet âge, un compagnon est une personne en âge de veiller sur eux et de les surveiller (une personne âgée de 12 ans et plus).

Comme moyen de protection, il est plus efficace d'apprendre aux enfants le principe du compagnon que de leur dire de « ne pas parler aux étrangers », car cette technique est désuète. La notion d'« étranger » est inefficace pour apprendre aux enfants à se protéger, car elle est trop abstraite pour les jeunes apprenants. Bien souvent, lorsqu'un enfant rencontre quelqu'un qui se montre gentil avec lui et qui ne lui fait pas peur, l'enfant cesse de percevoir cette personne comme un étranger.

## Présentation

### Activation des connaissances

Demandez aux élèves de s'asseoir en rond pour discuter. Demandez-leur : Avec qui allez-vous :

- au magasin;
- au parc;
- voir un film;
- manger un cornet de crème glacée;
- souper au restaurant;
- sur Internet.

## Enseignement direct

### Présentez le principe du compagnon

Présentez Martin et Basmah à la classe à l'aide de l'**affiche Martin ne sort pas seul**.

Expliquez aux élèves qu'il est important pour les enfants d'apprendre à se protéger et qu'ils peuvent faire certaines choses pour mieux se protéger. Expliquez-leur ensuite que vous allez leur apprendre la stratégie de protection que Martin et Basmah ont apprise et qui s'appelle le « principe du compagnon ». Ce principe apprend aux enfants qu'il est important d'avoir quelqu'un qui les surveille dans leurs déplacements ou sur Internet, par mesure de protection.

Expliquez que pour des enfants de leur âge, un compagnon est une personne en âge de veiller sur eux ou de les surveiller (une personne âgée de 12 ans et plus). Par exemple :

- Maman ou papa
- Grand-père ou grand-mère
- Tante ou oncle
- Grande sœur ou grand frère
- Gardienne ou gardien d'enfants

### Livre d'histoire

Envoyez les élèves (individuellement ou deux par deux) sur le site **MartinNeSortPasSeul.ca**. Dites-leur de cliquer sur les pages du livre vidéo **Martin et Basmah ne sortent pas seuls** pour entendre l'histoire. (Vous pouvez également lire l'histoire aux enfants). Demandez-leur de noter les endroits où Martin et Basmah leur disent d'emmener un compagnon.

Après la lecture de l'histoire, demandez aux enfants :

- Dans quelles situations devez-vous avoir quelqu'un avec vous? (p. ex. quand on va au terrain de jeu ou au magasin, quand on marche pour aller à l'école ou rentrer à la maison, quand on joue à des jeux en ligne, quand on regarde des vidéos en ligne).
- Donnez des exemples de personnes qui veillent sur vous (p. ex. maman ou papa, grand-maman ou grand-papa, gardienne ou gardien).

## Exercice dirigé

### Activité MartinNeSortPasSeul.ca

Choisissez soit le **Jeu d'association** ou le **Jeu de mémoire** dans la section Enseignants du site **MartinNeSortPasSeul.ca**. Demandez aux élèves de réaliser l'activité ou de jouer au jeu pour s'exercer à trouver de bons compagnons pour Martin.

**Activité facultative** : Associez-vous à une classe de 6<sup>e</sup> année, de sorte que des compagnons plus âgés puissent aider les élèves de 1<sup>re</sup> année avec le site Web et les activités. C'est aussi une bonne occasion de mettre le principe du compagnon en pratique sur Internet.

## Activité de synthèse

Présentez la **Mise en situation sur le principe du compagnon** aux élèves. Demandez-leur de regarder l'illustration et de colorier le visage souriant si l'enfant fait ce qu'il faut pour se protéger ou le visage triste si l'enfant ne fait pas ce qu'il faut pour se protéger et devrait appliquer le principe du compagnon.

Pour bien ficeler le tout, demandez aux élèves de nommer deux compagnons qui pourraient les accompagner dans leurs déplacements ou sur Internet, par mesure de protection.

## Suivi

Posez l'**affiche Martin ne sort pas seul** au mur de la classe et revenez sur le principe du compagnon à différents moments durant l'année. Les stratégies d'autoprotection sont efficaces lorsqu'elles sont incorporées aux activités quotidiennes.

Demandez aux élèves d'apporter la **lettre aux parents** ainsi que les deux feuilles d'activité (**Mes compagnons** et **Le principe du compagnon et moi**) à la maison et de réaliser les deux activités avec leurs parents. Demandez-leur aussi de rapporter leur feuille d'activité **Le principe du compagnon et moi** à l'école pour la présenter à leurs camarades de classe.

Vos commentaires sont les bienvenus; écrivez-nous à  
[enfantsavertis@protegeonsnosenfants](mailto:enfantsavertis@protegeonsnosenfants).

Le site [enfantsavertis.ca](http://enfantsavertis.ca)  
offre des ressources et des compléments  
d'information sur la protection des enfants.



**enfants avertis** est un programme du Centre canadien de protection de l'enfance inc. Les leçons s'adressent aux élèves du niveau scolaire indiqué en première page. Elles doivent être enseignées dans l'ordre.

**Les règles de sécurité et le reste du contenu de cette leçon n'ont d'autre but que d'informer le lecteur, non de le conseiller. Nous recommandons aux écoles d'examiner le contenu au préalable et de prendre en considération l'âge, le degré de maturité et la santé émotionnelle des élèves à qui les leçons sont destinées.**

© 2023, Centre canadien de protection de l'enfance inc., 615 chemin Academy, Winnipeg (Manitoba) R3N 0E7, Canada, pour l'intégralité du contenu et du visuel. Tous droits réservés; reproduction autorisée à des fins éducatives seulement. Toute utilisation commerciale est interdite. Publication en ligne interdite. Il est permis de faire des copies des feuilles portant bien en évidence la mention « Reproductible » à l'intention des élèves, à condition que les mentions de droit d'auteur et de marque figurant sur ces pages ne soient ni retirées ni cachées.

Ce document pourrait être mis à votre disposition sous d'autres formes sur demande.

« enfants avertis » est une marque du Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE) déposée au Canada. « CENTRE CANADIEN de PROTECTION de L'ENFANCE » et « Martin ne sort pas seul » sont utilisés au Canada comme marques de commerce du CCPE.

ISBN : 978-1-989757-92-5

Septembre 2023

# Lettre aux parents

Reproductible

Enseignant·e \_\_\_\_\_ École \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Bonjour,

Le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) a créé la **leçon Martin ne sort pas seul pour les élèves de 1<sup>re</sup> année** dans le but de susciter des discussions, à l'école et à la maison, sur l'autoprotection des enfants.

Pourquoi le programme **Martin ne sort pas seul** est-il si important? Des études montrent que la vaste majorité des parents canadiens enseigneraient des techniques dépassées ou erronées à leurs enfants pour leur apprendre à se protéger contre les enlèvements et l'exploitation sexuelle. L'une de ces techniques désuètes est cette consigne que l'on entend souvent : « Ne parle jamais à des étrangers ». Le terme « étranger » est trop abstrait pour les jeunes enfants et s'avère inefficace pour leur inculquer le sens de la prudence. Bien souvent, lorsqu'un enfant rencontre (en ligne ou hors ligne) quelqu'un qui se montre gentil avec lui et qui ne lui fait pas peur, l'enfant cesse de percevoir cette personne comme un étranger. Le *principe du compagnon* est un facteur de protection qui procure une protection accrue contre les enlèvements et la violence en développant la confiance et l'esprit critique chez les enfants. De nos jours, les enfants sont aussi de plus en plus exposés à du contenu inapproprié sur Internet. Apprendre aux enfants à appliquer le principe du compagnon lorsqu'ils jouent à des jeux en ligne et regardent des vidéos sur Internet est un bon moyen de favoriser des expériences en ligne sûres et enrichissantes.

Aujourd'hui, à l'école, votre enfant a appris ce qu'était le principe du compagnon grâce au programme **Martin ne sort pas seul** du CCPE. L'objectif de ce programme est d'apprendre aux enfants qu'ils sont mieux protégés lorsqu'ils sont surveillés et qu'ils ont quelqu'un à leurs côtés (un compagnon) lorsqu'ils vont quelque part ou sur Internet. À travers des leçons et des activités adaptées à leur âge, les enfants apprendront l'importance d'emmener un compagnon partout où ils vont, que ce soit au magasin ou au parc, ou encore dans leurs déplacements entre l'école et la maison, voire sur Internet.

Pour un enfant de 1<sup>re</sup> année, le mot « compagnon » s'entend d'une personne capable de veiller sur un enfant et de le surveiller (p. ex. parent, grand-parent, grande sœur ou grand frère, gardienne). Appliquer le principe du compagnon est une bonne façon pour les enfants de réduire leur vulnérabilité et de mieux se protéger.

Pour bien inculquer cette précieuse stratégie d'autoprotection à votre enfant, nous vous encourageons à lui réexpliquer le principe du compagnon et à réaliser avec lui les deux activités ci-jointes. Au verso de cette page, vous trouverez des explications sur ces activités ainsi que d'autres activités à faire à la maison.

Nous espérons que les activités du programme **Martin ne sort pas seul** vous plairont à vous et à votre enfant.

Cordialement,



Lianna McDonald, directrice générale  
Centre canadien de protection de l'enfance inc.



# Lettre aux parents

Reproductible

## Activités d'autoprotection pour les familles

1. Visitez la section Parents du site **MartinNeSortPasSeul.ca** avec votre enfant. Vous pouvez réaliser ces activités avec votre enfant :
  - Regarder le livre vidéo **Martin et Basmah ne sortent pas seuls**.
  - Jouer aux jeux et réaliser les activités pour exercer votre enfant à trouver de bons compagnons et à bien appliquer le principe du compagnon.
2. Expliquez à votre enfant l'importance du principe du compagnon. Vous pourriez lui poser les questions suivantes :
  - Qui sont les personnes qui veillent sur toi? *Exemples de réponses possibles : maman, papa, grand-maman, grand-papa, grand frère ou grande sœur, gardienne ou gardien.*
  - Dans quelles situations doit-il y avoir quelqu'un qui veille sur toi? *Exemples de réponses possibles : quand je vais au terrain de jeu, quand je vais au magasin, quand je joue à des jeux en ligne, quand je regarde des vidéos en ligne.*
  - Qui est avec toi quand tu vas sur Internet? *Exemples de réponses possibles : Maman regarde des vidéos avec moi, grand-papa joue à des jeux avec moi.*  
Pourquoi est-ce important? *Exemples de réponses possibles : pour ma protection, pour m'aider si je tombe en ligne sur quelque chose que je ne devrais pas voir.*
3. Réalisez l'**activité Mes compagnons**. Demandez à votre enfant de dessiner dans l'espace prévu des compagnons ou d'autres personnes qui pourraient l'accompagner lors d'une sortie ou sur Internet, par mesure de protection.
4. Réalisez l'**activité Le principe du compagnon et moi**. Profitez d'une soirée ou d'une activité de fin de semaine pour revenir sur l'application du principe du compagnon par mesure de protection. Avant l'heure du coucher, remplissez la feuille d'activité avec votre enfant, comme s'il s'agissait d'un journal intime. Revenez sur une activité que l'enfant a faite ce jour-là et racontez sur la feuille s'il a été nécessaire ou non d'appliquer le principe du compagnon. Par exemple, si l'enfant est allé au parc, il expliquera qu'il avait demandé à un compagnon de venir avec lui. S'il a regardé sa vidéo préférée sur le téléphone d'un membre de la famille, il expliquera qu'il l'a regardée avec un compagnon. S'il s'agissait d'une activité de bricolage, il expliquera que la présence d'un compagnon n'était pas nécessaire dans cette situation. Votre enfant devra présenter sa feuille à ses camarades de classe; veillez à ce qu'il la rapporte à l'école.

Visitez le site [enfantsavertis.ca](https://enfantsavertis.ca) pour vous renseigner davantage sur l'autoprotection des enfants ou pour trouver d'autres ressources adaptées à l'âge de votre enfant.



**Martin**  
ne sort pas seul

# Activité à faire à la maison

Reproductible

## Mes compagnons

Pense aux personnes qui te surveillent et qui veillent sur toi.  
Dessine-les ci-dessous et relie les pointillés.



**Martin**<sup>™</sup>  
ne sort pas seul

# Activité à faire à la maison

Reproductible

## Le principe du compagnon et moi

Rapporte cette feuille à l'école pour la présenter à ta classe.

Mon activité (Décris ton activité ici)

---

---

Est-ce que j'ai appliqué le principe du compagnon? (Encerle ta réponse)



OUI



NON

Pourquoi? (Explique pourquoi tu as eu besoin ou pas d'appliquer le principe du compagnon pour cette activité)

---

---

Mon dessin (Fais un dessin de ton activité)



# Martin<sup>MC</sup>

ne sort pas seul

[MartinNeSortPasSeul.ca](http://MartinNeSortPasSeul.ca)

♪ EMMÈNE UN COMPAGNON! ♪

